

# Fiche de Données de Sécurité DESOSORISANT LIQUIDE

Fiche signalétique du 26/1/2024, révision 1

## Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: DESOSORISANT LIQUIDE

Code commercial: ZPFI4113500

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Sté des Ets F.PFIRTER

83 avenue de la République

92325 CHÂTILLON CEDEX

FRANCE

+33 1.42.53.06.43

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

contact@famaco-paris.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison – Appel d'urgence Orfila 0145425959

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.



Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

## Fiche de Données de Sécurité DESOSORISANT LIQUIDE

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

PACK2 L'emballage doit avoir une indication tactile de danger pour les aveugles.

Contient

CONCENTRE PARFUM 10/0028234 EUCALYPTUS HE: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

Contenu du produit :

Le produit contient également

:

Allergènes :

Agents conservateurs:

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté               | Nom                                             | Numéro d'identif.   | Classification                                                                                                      |
|-------------------|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| >= 70% -<br>< 80% | ALCOOL ETHYLIQUE                                | Numéro 603-002-00-5 |  2.6/2 Flam. Liq. 2 H225       |
|                   |                                                 | Index:              |  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319       |
|                   |                                                 | CAS: 64-17-5        |                                                                                                                     |
|                   |                                                 | EC: 200-578-6       |                                                                                                                     |
| >= 0.5%<br>- < 1% | CONCENTRE<br>PARFUM 10/0028234<br>EUCALYPTUS HE | CAS: 84625-32-1     |  2.6/3 Flam. Liq. 3 H226       |
|                   |                                                 | EC: 283-406-2       |  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315      |
|                   |                                                 |                     |  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317     |
|                   |                                                 |                     |  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304       |
|                   |                                                 |                     |  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400   |
|                   |                                                 |                     |  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 |
|                   |                                                 |                     |                                                                                                                     |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

## Fiche de Données de Sécurité DESOSORISANT LIQUIDE

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.  
Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

## Fiche de Données de Sécurité DESOSORISANT LIQUIDE

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.  
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.  
Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.  
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.  
Eviter l'exposition directe au soleil.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Frais et bien aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés         | valeur          | Méthode : | Remarques : |
|--------------------|-----------------|-----------|-------------|
| Aspect et couleur: | Liquide         | --        | --          |
| Odeur:             | Caractéristique | --        | --          |
| Seuil d'odeur :    | N.A.            | --        | --          |
| pH:                | N.A.            | --        | --          |
| Point de           | N.A.            | --        | --          |

## Fiche de Données de Sécurité DESOSORISANT LIQUIDE

|                                                                |            |    |    |
|----------------------------------------------------------------|------------|----|----|
| fusion/congélation:                                            |            |    |    |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:         | 64-78      | -- | -- |
| Point éclair:                                                  | env 14 ° C | -- | -- |
| Vitesse d'évaporation :                                        | N.A.       | -- | -- |
| Inflammabilité (solide, gaz):                                  | N.A.       | -- | -- |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.A.       | -- | -- |
| Pression de vapeur:                                            | N.A.       | -- | -- |
| Densité des vapeurs:                                           | N.A.       | -- | -- |
| Densité relative:                                              | 0.9        | -- | -- |
| Hydrosolubilité:                                               | Soluble    | -- | -- |
| Solubilité dans l'huile :                                      | N.A.       | -- | -- |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau):                        | N.A.       | -- | -- |
| Température d'auto-inflammabilité :                            | N.A.       | -- | -- |
| Température de décomposition:                                  | N.A.       | -- | -- |
| Viscosité:                                                     | N.A.       | -- | -- |
| Propriétés explosives:                                         | N.A.       | -- | -- |
| Propriétés comburantes:                                        | N.A.       | -- | -- |

### 9.2. Autres informations

| Propriétés                                            | valeur | Méthode : | Remarques : |
|-------------------------------------------------------|--------|-----------|-------------|
| Miscibilité:                                          | N.A.   | --        | --          |
| Liposolubilité:                                       | N.A.   | --        | --          |
| Conductibilité:                                       | N.A.   | --        | --          |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.A.   | --        | --          |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

## Fiche de Données de Sécurité DESOSORISANT LIQUIDE

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 20 mg/l

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Poissons > 100 mg/l

Point final: EC50 Daphnie > 100 mg/l

Point final: EC50 Algues = 5000 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



#### 14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 1170

## Fiche de Données de Sécurité DESOSORISANT LIQUIDE

- IATA-UN Number: 1170  
IMDG-UN Number: 1170
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
ADR-Shipping Name: ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)  
IATA-Shipping Name: ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)  
IMDG-Shipping Name: ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
ADR-Class: 3  
ADR - Numéro d'identification du danger : 33  
IATA-Class: 3  
IATA-Label: 3  
IMDG-Class: 3
- 14.4. Groupe d'emballage  
ADR-Packing Group: II  
IATA-Packing group: II  
IMDG-Packing group: II
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine pollutant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
ADR-Subsidiary hazards: -  
ADR-S.P.: 144 601  
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): (D/E)  
IATA-Passenger Aircraft: 353  
IATA-Subsidiary hazards: -  
IATA-Cargo Aircraft: 364  
IATA-S.P.: A3 A58 A180  
IATA-ERG: 3L  
IMDG-EmS: F-E , S-D  
IMDG-Subsidiary hazards: -  
IMDG-Stowage and handling: Category A  
IMDG-Segregation: -
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
N.A.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013  
Règlement (UE) 2015/830  
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)  
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

# Fiche de Données de Sécurité

## DESOSORISANT LIQUIDE

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code    | Description                                                           |
|-----------------------------------------|---------|-----------------------------------------------------------------------|
| Flam. Liq. 2                            | 2.6/2   | Liquide inflammable, Catégorie 2                                      |
| Flam. Liq. 3                            | 2.6/3   | Liquide inflammable, Catégorie 3                                      |
| Asp. Tox. 1                             | 3.10/1  | Danger par aspiration, Catégorie 1                                    |
| Skin Irrit. 2                           | 3.2/2   | Irritation cutanée, Catégorie 2                                       |
| Eye Irrit. 2                            | 3.3/2   | Irritation oculaire, Catégorie 2                                      |
| Skin Sens. 1                            | 3.4.2/1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                  |
| Aquatic Acute 1                         | 4.1/A1  | Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1                     |
| Aquatic Chronic 1                       | 4.1/C1  | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 3                       | 4.1/C3  | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 |

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2015/830. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | Méthode de classification    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Flam. Liq. 2, H225                                         | D'après les données d'essais |
| Eye Irrit. 2, H319                                         | Méthode de calcul            |
| Aquatic Chronic 3, H412                                    | Méthode de calcul            |

## Fiche de Données de Sécurité

### DESOSORISANT LIQUIDE

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

|             |                                                                                                                              |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR:        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.                                   |
| CAS:        | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                      |
| CLP:        | Classification, Etiquetage, Emballage.                                                                                       |
| DNEL:       | Niveau dérivé sans effet.                                                                                                    |
| EINECS:     | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.                                                        |
| ETA:        | Estimation de la toxicité aiguë, ETA                                                                                         |
| ETAmélange: | Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)                                                                                   |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.                                                                        |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.                                          |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.                                                                              |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.                                                                            |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                                                    |
| INCI:       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                                                     |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.                                                                                                     |
| LC50:       | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                              |
| LD50:       | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                                       |
| PNEC:       | Concentration prévue sans effets.                                                                                            |
| RID:        | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                    |
| STEL:       | Limite d'exposition à court terme.                                                                                           |
| STOT:       | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                                                            |
| TLV:        | Valeur de seuil limite.                                                                                                      |
| TWA:        | Moyenne pondérée dans le temps                                                                                               |
| WGK:        | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                                                       |